

LES FONDS EUROPÉENS EN POITOU-CHARENTES 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



ENJEUX

La région Poitou-Charentes est une région de taille moyenne, à dominante rurale. Malgré un rayonnement économique moyen, l'attractivité de la région est liée à sa façade maritime et à sa biodiversité remarquable. Son augmentation démographique y est supérieure à la moyenne française. Elle se caractérise également par une absence de métropole et un tissu économique principalement tourné vers l'agriculture et l'agroalimentaire, l'industrie, le tourisme et les activités financières et d'assurances.

Malgré ces atouts, la région souffre de plusieurs handicaps tels que la faiblesse de son taux de création d'emplois et de ses dépenses de recherche privée, l'absence de pôles de compétitivité, une consommation énergétique supérieure à la moyenne nationale, une population faiblement diplômée.

STRATÉGIE EUROPE 2020



Éducation

11,50 %

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

35,90 %

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



Lutte contre la pauvreté

14,30 %

Taux de pauvreté en 2010



Emploi

68,30 %

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



R&D

0,90 %

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



Environnement

3,80 %

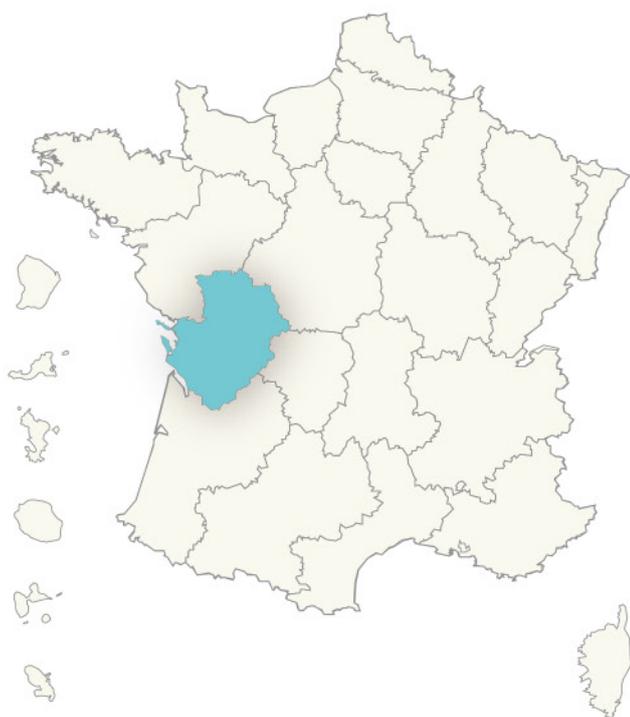
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

-21 %

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Poitou-Charentes.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Poitou-Charentes FEDER-FSE 2014-2020*	267 950 000 €
Programme de développement rural Poitou-Charentes FEADER*	397 522 211 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Poitou-Charentes)**	77 630 511 €
Programme national FEAMP (volet régional Poitou-Charentes) pour financer les mesures régionales que cette Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire***	En cours de négociation
Total	755 939 738 €

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Poitou-Charentes.

Espace interrégional****

Programme opérationnel interrégional Loire

33 000 000 €



Coopération territoriale européenne****

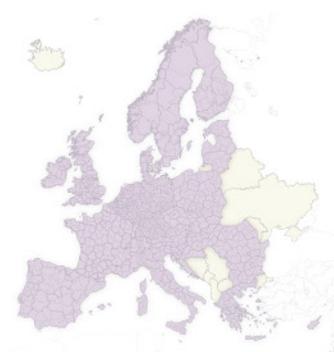
Espace Atlantique (transnational)

140 013 194 €



Interreg Europe (interrégional)

359 326 320 €



*Source : Accord de partenariat ; **Source : DGEFP ; ***Source : DPMA (montant provisoire) ; ****Source : Décision d'exécution n°2014/366/UE fixant les montants FEDER des programmes CTE
 *****Source : Note CGET du 08/09/2014 sur la mise en œuvre 2014-2020 des actions interrégionales

QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



Programme opérationnel Poitou-Charentes FEDER-FSE 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique.¹

Le programme vise à développer le tissu économique régional en **renforçant la recherche, l'innovation et le développement des PME. Près de 37% de la maquette FEDER sont consacrés à ces thématiques.** À ce titre, il finance notamment les actions suivantes :

- le **renforcement des équipes de chercheurs** via le financement de personnels (bourses doctorales), et l'amélioration de leurs conditions de travail et de l'environnement de recherche (réalisation d'investissement immobiliers liés à un projet de recherche, opération de diffusion de la culture scientifique et techniques),
- le renforcement des **filières prioritaires sur le territoire** en favorisant la liaison entre milieu universitaire, laboratoires de recherche privés et entreprises locales,
- **les transferts de technologie,**
- **l'augmentation de la taille des entreprises** pour conforter leur activité et pénétrer de nouveaux marchés.

La région Poitou-Charentes a pour ambition de devenir **une référence en matière d'excellence environnementale** et appréhende la question environnementale de manière globale (sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables (ENR), et préservation de l'environnement). Dans ce cadre, le programme opérationnel vise principalement à :

- favoriser la **production d'énergies renouvelables** (augmentation du nombre d'unité de production, amélioration du réseau de gestion et de distribution, création d'emplois dans les filières des ENR),
- améliorer **l'efficacité énergétique des entreprises, du parc de logements sociaux et des bâtiments publics**, (études de définition des besoins, diagnostics thermiques, travaux de rénovation thermique, recours aux matériaux bio sourcés),
- favoriser la **mobilité urbaine durable** (développement des pôles multimodaux, multiplication des bornes de recharges pour l'électromobilité, accessibilité des gares aux personnes à mobilité réduite),
- préserver la **biodiversité** (reconstitution des corridors biologiques fonctionnels et du maillage bocager par la plantation d'arbres, lutte contre l'érosion des sols).

Ces différentes interventions représentent **41%** du programme opérationnel avec près de 36% des crédits FEDER consacrés à la transition énergétique.

Afin d'améliorer l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur son territoire, le programme entend soutenir les investissements en matière d'infrastructures et de développement

des usages du numérique et services numériques (e-santé, e-éducation, e-administration, emploi et formations à distance, développement des usages du numériques).

Ces thématiques représentent 18,5% des crédits FEDER du programme.

En matière d'emploi, le programme vise à deux objectifs :

- Accroître l'employabilité des actifs à travers l'élévation du niveau de qualification de la population active en Poitou-Charentes **la plus en difficulté face à l'emploi tels que les demandeurs d'emploi** peu ou pas qualifiés dont, en particulier, les jeunes, les femmes, les seniors et les personnes en situation de handicap. Plusieurs types d'actions seront soutenus :

- la formation tout au long de la vie pour **l'obtention d'une qualification, l'accès à une pré-qualification ou à des actions de remobilisation** (soutien aux Ecoles de la Deuxième Chance) ainsi que les actions de formation pour l'acquisition des savoirs des savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme,
- le développement de **l'alternance** et notamment de **l'apprentissage** (identification des jeunes en difficulté, individualisation des parcours afin de prévenir les interruptions de formation, actions d'ingénierie visant l'amélioration de la qualité des parcours, ainsi que les actions d'intermédiation entre les besoins des entreprises et l'offre de formation existante),
- le développement du **service public de l'orientation** (actions d'information, de conseils individualisés et/ou collectifs, et de mise en réseau des services et des structures participants au service public régional de l'orientation),
- l'amélioration de l'efficacité de l'appareil régional de formation et d'orientation (développement de l'innovation et de l'adaptation des procédés pédagogiques, développement d'actions favorisant la coordination des interventions entre les services et acteurs présents dans les territoires, ainsi que des actions de professionnalisation, d'animation des acteurs et d'évaluation de l'orientation et de la formation menées au niveau régional).

Cette thématique concentre la grande majorité de crédits FSE du programme avec 87,6% de la maquette.

- Augmenter le nombre de créateurs/repreneurs d'entreprises en Poitou-Charentes à travers des actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre, un accompagnement individuel et collectif des porteurs de projet et des initiatives favorisant des démarches intégrées sur le territoire visant notamment à améliorer l'efficacité d'intervention dans le champs de la création.

Cette thématique représente 8,9% des crédits FSE de la maquette.



Programme de développement rural Poitou-Charentes FEADER

Pour une cohérence avec la Stratégie Europe 2020, le cadre stratégique commun et l'Accord de partenariat, le programme de développement rural de Poitou-Charentes vise à :

- garantir un secteur primaire diversifié, compétitif économiquement et environnementalement et pourvoyeur d'emplois notamment pour le maintien de l'élevage,
- assurer l'installation et le renouvellement des générations en agriculture,
- développer une agriculture et une sylviculture durables, économes en intrants et respectueuses des ressources et richesses naturelles,
- valoriser les productions locales et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs et soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires,
- encourager l'innovation et la formation,
- maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique résiliente et une offre adaptée en services de base.

Pour soutenir ces actions et permettre de répondre aux besoins identifiés, la région a décidé d'ouvrir un certain nombre de mesures :

- Mesure 1 Transfert de connaissances et actions d'information
- Mesure 2 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
- Mesure 3 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEADER



Programme opérationnel national FSE (volet régional Poitou-Charentes)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Poitou-Charentes sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment les jeunes, les seniors, les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

- **Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels**

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Poitou-Charentes, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion**

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Poitou-Charentes de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



Programme national FEAMP (volet régional Poitou-Charentes)

Concernant le FEAMP, les régions littorales qui en font la demande seront organismes intermédiaires pour les mesures régionales du FEAMP qu'elles ont décidé de mettre en œuvre sur leur territoire (exemple : aide à l'installation de jeunes pêcheurs, soutien aux investissements productifs en aquaculture), financées par leur enveloppe FEAMP régionales. En outre, les porteurs de projet de toutes les Régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

FONDS EUROPÉENS EN POITOU-CHARENTES 2014-2020

QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



Programme opérationnel interrégional Loire

Fort d'une stratégie cohérente, s'articulant avec l'ensemble des neuf régions concernées par le Bassin de la Loire, et soutenue par une gouvernance établie à l'échelle du bassin, le programme opérationnel interrégional du bassin de la Loire est un des outils de mise en œuvre opérationnel du Plan Loire 2014-2020, à côté du Contrat de Plan Interrégional Loire.

Le programme opérationnel interrégional Loire concentre les financements sur trois objectifs essentiels :

- **accroître la résilience des territoires au risque d'inondation** (réduire la vulnérabilité et faciliter le redémarrage de l'activité), par le financement de stratégies locales partenariales de gestion des risques, d'actions de sensibilisation et de connaissance des territoires, ainsi que d'actions de recherche sur la prévention/gestion des risques,
- **préserver la biodiversité et les continuités écologiques**, par le financement d'actions d'animation d'acteurs, d'interactions entre communautés scientifiques et gestionnaires, mais également d'actions de gestion et de restauration des continuités écologiques et sédimentaires,
- **développer une offre touristique pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel**, en favorisant de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien et le développement des itinérances douces.



Le développement territorial intégré

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Le développement territorial intégré est compris comme une approche multidimensionnelle prévoyant des actions intégrées pour répondre aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux dans les zones urbaines.

Du fait des caractéristiques principales de Poitou-Charentes, à savoir un territoire à forte dominante rurale organisé autour de quatre agglomérations de taille moyenne (Poitiers, La Rochelle, Niort, Angoulême) et de petites villes, il est proposé de mettre en place **des ITI à destination des quatre agglomérations chefs-lieux**, autour des 3 thématiques suivantes :

- **l'aménagement numérique du territoire** et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication,
- **l'excellence environnementale** en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au

développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable,

- la **préservation de la biodiversité**.

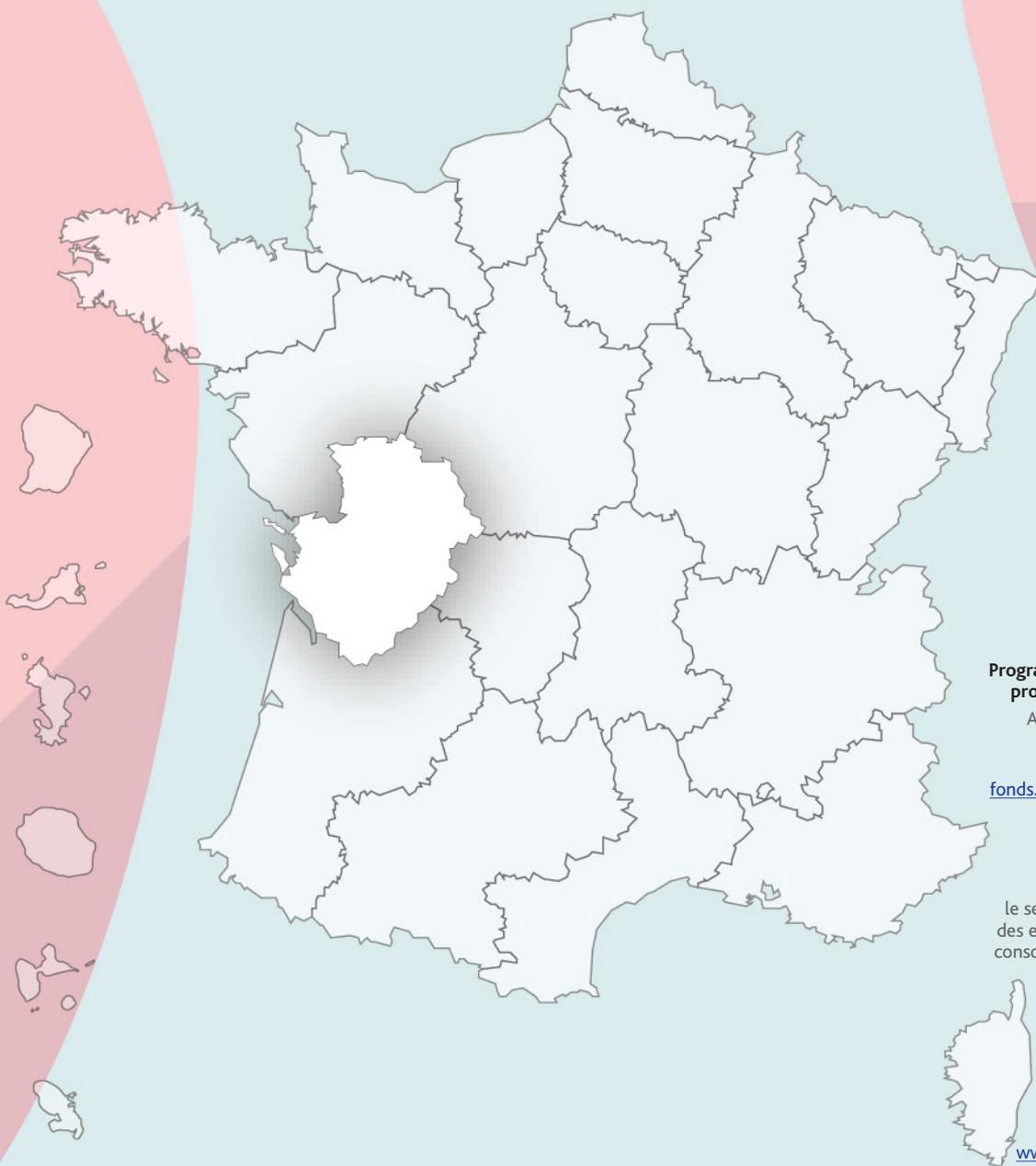
À l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat



Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, la région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures a été lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Le rapprochement des territoires est encouragé.



Contacts

Programme opérationnel FEDER-FSE et programme de développement rural

Autorité de gestion : Région Poitou-Charentes – Régie Fonds régional européen Poitou-Charentes

fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr

Volet régional du programme national FSE

Autorité de gestion déconcentrée : le service FSE de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

dr-poitou.fse@direccte.gouv.fr

Pour en savoir plus

www.poitou-charentes.fr/region/programmes-europeens/

europe-en-region-2014-2020

www.europe-en-poitou-charentes.eu

www.europe-en-france.gouv.fr